Newspapers by ancestry
https://www.newspapers.com/image/1078998032/

ÉCONOMIE

Norbourg et Jitec, deux dossiers qui pousseront les investisseurs à la prudence

ROLLANDE PARENT

Les investisseurs québécois ont eu toutes les raisons du monde, en 2007, de développer une méfiance marquée à l'égard des produits financiers en raison du retentissement médiatique des procès de Vincent Lacroix (Norbourg) et Benoît Laliberté (Jitec) intentés par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'onde de choc a été amplifiée par le fait qu'une forte proportion de Québécois compte parmi ses proches et ses connaissances un investisseur floué.

Les témoignages de détresse et de colère entendus à la fin des procès de Laliberté et de Lacroix ont fait comprendre à bien des gens que leur sécurité financière n'est peut-être pas aussi bien assurée qu'ils le croyaient. Il ressort que ceux qui avaient investi dans une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, passée entre les mains de Lacroix, ont dormi sur leurs deux oreilles, confiants. L'idée que leurs avoirs pouvaient être en péril ne leur a jamais effleuré l'esprit.

La même confiance habitait ceux qui constataient que Vincent Lacroix présentait ses états financiers et que ceux-ci étaient examinés et approuvés par l'AMF. Pourquoi se seraient-ils inquiétés?

Dans le cas de Laliberté, il a fait miroiter d'importants contrats au grand public, par voie de communiqué, ce qui a suscité l'engouement pour sa compagnie Jitec. Comment les investisseurs auraient-ils pu croire que ce chef d'entreprise jouait sur les mots, se comportait comme un illusionniste. D'autres investisseurs potentiels, plus particulièrement des gens d'affaires de Drummondville, ont prêté foi à des rumeurs et des sous-entendus relativement à des contrats mirobolants. Ils ne demandaient pas mieux que d'y croire, ayant réalisé pour la plupart des gains importants au préalable avec des actions d'une compagnie pharmaceutique. Dans Jitec, ils ont plutôt laissé leur chemise.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les témoignages de détresse et de colère entendus à la fin des procès de Laliberté et de Lacroix ont fait comprendre à bien des gens que leur sécurité financière n'est peut-être pas aussi bien assurée qu'ils le croyaient.

Vincent Lacroix connaîtra sa sentence le 28 janvier pour avoir contrevenu à la Loi sur les valeurs mobilières. Quant à Benoît Laliberté, on saura le 11 février s'il est reconnu coupable des constats d'infraction émanant de l'AMF. Les deux hommes font également l'objet de recours collectifs.

Il y a fort à parier que les investisseurs québécois ont perdu bien des illusions à la lumière des informations mises en lumière tout au long des procès des Lacroix et Laliberté.

Fraudes et confiance

Une étude pancanadienne menée en 2007 a démontré qu'un Canadien sur 20 a déjà été victime d'une fraude financière et que la moitié d'entre eux ont rencontré le fraudeur par l'entremise d'une personne de confiance, soit un ami, un collègue ou encore un membre de la famille. Voulant éviter la désertion des marchés des capitaux, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont l'AMF, ont profité des occasions offertes au cours des derniers mois pour servir des mises en garde contre des investissements trop risqués, qui ne conviennent pas au commun des mortels ou qui sont proposés par des personnes ou sociétés non autorisées à acheter et vendre des produits de placement.

Parmi les conseils fournis, on trouve celui de ne pas agir sur la base d'une information dite privilégiée, parce que c'est illégal et généralement faux. Une recommandation veut que l'investisseur vérifie si celui qui propose des investissements a bien un permis pour exercer au Québec auprès du Centre de renseignements de l'AMF.

Il reste que l'univers des produits et services financiers demeure un secteur complexe où circulent des fraudeurs contre lesquels, malgré toutes les précautions prises, il demeure impossible de se prémunir totalement.

Il est évident que l'affaire Norbourg a servi d'électrochoc. L'AMF a été active comme jamais au cours de la dernière année financière dans l'espoir manifeste de restaurer la confiance des investisseurs québécois et assurer l'intégrité des marchés.

Les quelques curieux qui ont suivi en direct les procès intentés à Vincent Lacroix et Benoît Laliberté ont pu constater qu'ils n'ont pas agi seuls. Ils auraient profité de la connivence de courtiers et de conseillers juridiques, notamment, et du manque de vigilance de certains autres groupes professionnels qui auraient, à des degrés divers, détourner le regard pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Il n'est d'ailleurs pas du tout exclu que des poursuites soient intentées également contre eux.

Une année 2008 bien remplie

L'année 2008 s'annonce fort active. Deux gros dossiers initiés par l'AMF reviendront devant les tribunaux. Celui de Mount Real est l'un de ceux-là. Le 24 janvier 2007, l'AMF avait porté 619 chefs d'infractions contre 24 individus ayant agi à différents niveaux dans le dossier de Mount Real Corporation et ses filiales. Seuls Victor Lacroix et Armando Ferruci ont été condamnés jusqu'ici à payer des amendes respectives de 156 000 $ et 288 888 $. Un total de 1600 investisseurs de Mount Real ont perdu 130 millions dans cette affaire.

Le second procès concerne Steven Demers, le fondateur de la société Environnodial qui transforme les déchets en énergie renouvelable. Du 28 janvier au 8 février 2008, 162 des 346 accusations portées contre Demers seront entendues. Des amendes de 1,2 million sont réclamées ainsi qu'une peine d'emprisonnement.

Il est à signaler que l'AMF a retroussé ses manches au cours de la dernière année financière au chapitre des prénquêtes, enquêtes et recours judiciaires. Pas moins de 298 préenquêtes ont été ouvertes, comparativement à 165 l'année précédente, alors que 127 enquêtes ont pris fin en cours d'année et que le nombre de recours judiciaires a presque doublé pour atteindre 49, contre 26 l'année précédente. L'AMF a reçu 1986 plaintes, contre 1056 l'année précédente. L'augmentation est attribuable à un dossier, celui de Mount Real.

La Presse canadienne

EN BREF

Augmentation de la rémunération hebdomadaire moyenne en octobre

Ottawa — La rémunération hebdomadaire moyenne pour les salariés canadiens inscrits sur les listes de paie a augmenté de 4,04 $ en octobre par rapport à septembre. Statistique Canada l'a établie à 776,48 $, soit une hausse de 0,5 %. La croissance cumulative annuelle, qui compare la moyenne des 10 premiers mois de 2007 avec celle de la même période en 2006, s'est fixée à 3,1 %. À l'échelle nationale, le nombre de salariés inscrits sur les listes de paie a crû de 57 900, ou 0,4 %, pour s'établir à 14 425 000 salariés. La rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure s'est accrue de 0,4 % en octobre pour se fixer à 19,29 $. – *La Presse canadienne*

Michel Tremblay, v.-p. exécutif de l'Industrielle Alliance

Québec — Michel Tremblay, qui œuvrait jusqu'à tout récemment pour la Banque Nationale du Canada, devient vice-président exécutif, Placements, de l'Industrielle Alliance. Il remplacera Yvon Côté qui quittera cette société d'assurance de personnes au début de 2008 après y avoir oeuvré au cours des 38 dernières années. Âgé de 52 ans, M. Tremblay possède une longue expérience des marchés financiers, ayant successivement oeuvré à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, chez le Groupe Optimum et chez ING, avant de se joindre à la Banque Nationale. Ce diplômé en actuariat de l'Université Laval entrera en fonction le 17 mars 2008. Il sera alors responsable des activités de placement de l'Industrielle Alliance, qui sont regroupées sous deux grands secteurs: les placements du fonds général, qui touchent les valeurs mobilières, les prêts hypothécaires et les placements immobiliers, et ceux des fonds de placement, qui se rapportent aux fonds distincts et aux fonds mutuels. – *La Presse canadienne*

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Je veux

M'investir

L'Université de Sherbrooke propose un milieu de travail exceptionnel pour combler vos désirs de dépaysement.

PROFESSEURE OU PROFESSEUR EN GÉOGRAPHIE
Faculté des lettres et sciences humaines
Offre no 07-6-06-34

Les curriculum vitæ doivent être reçus avant 17 h, le vendredi 18 janvier 2008.

Visitez notre site pour connaître la description complète de ce poste et les modalités pour poser votre candidature.
www.USherbrooke.ca/srh

L'Université de Sherbrooke souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Centre d'exposition de Val-d'Or
600, 7e Rue Val-d'Or (Québec) J9P 3P3

Offre d'emploi

Directrice Directeur
(poste intérimaire, temps plein)

Le Centre d'exposition de Val-d'Or, OBNL, existe depuis 30 ans et a pour mission de diffuser principalement des expositions en art contemporain, de même que des expositions thématiques portant sur l'histoire, l'technologie ou les sciences. Ses activités incluent également la réalisation de publications, de programmes éducatifs et culturels. Sous l'autorité du conseil d'administration, le poste de directrice directeur, comporte la responsabilité totale de la gestion de l'ensemble des activités et des ressources de l'institution. Le Centre d'exposition compte une équipe de 6 employés.

La candidate ou le candidat doit posséder une maîtrise en histoire de l'art ou en muséologie et une expérience de cinq ans dans la gestion et l'organisation d'activités muséales. L'absence de maîtrise peut être compensée par un baccalauréat dans une discipline reliée au poste et de l'expérience supplémentaire pertinente. Une bonne connaissance du milieu des arts visuels et une volonté de s'impliquer dans le milieu sont essentielles. Polyvalente, créative et organisée, la personne doit également démontrer des aptitudes pour les communications, la gestion financière et la réalisation de projets spéciaux. La connaissance de la langue anglaise est un atout.

Traitement : salaire de base selon la politique des ressources humaines du Centre d'exposition et régime d'assurances collectives. Probation de 6 mois.
Date d'entrée en fonction : 21 janvier 2008.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 11 janvier 2008.

Candidature à la direction
Centre d'exposition de Val-d'Or
600, 7e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 3P3
Télécopieur : (819) 825-3062
Courriel : expovd@ville.valdor.qc.ca

La trompette des Fêtes.

Pour Noël, partagez l'art de la détente.
Expérience voluptueuse, soins mythiques, rituels inoubliables.

Les certificats-cadeaux BALNEA.
Achat en ligne ou par téléphone.

Ouvert du jeudi au lundi de 11h à 20h

Expérience thermique 49$
Forfait avec massage à partir de 105$
Forfait yoga et massage Sukhasana 170$
Cérémonie Maya multi-sensorielle à 4 mains 240$
Forfait divino en amoureux du Chianti à partir de 395$

balnéa
spa bromont-sur-le-lac

319, chemin du Lac Gale, Bromont-sur-le-lac
T: 450.534.0604 • F:450.534.1225
info@balnea.ca • www.balnea.ca

Copyright © 2026 Newspapers.com. All Rights Reserved.